

**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION**

**RÈGLEMENTS NUMÉRO 0819-001; 0819-004**

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 5 mars 2019, les règlements suivants :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 0819-001**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 725 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT PARCS**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 0819-004**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 800 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE**

---

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 mai 2019 et entrent en vigueur le jour de leur publication.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,  
ce quinzième jour du mois de mai deux mille dix-neuf**

---

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Edwige Noza